

APPEL A PROPOSITIONS

ACTIONS CLES EN MAIN 2020

FORMATION 1.1A

CACES INITIAL et RECYCLAGE R-489

CATEGORIES 3-5 ou 3-1

Date de publication : **03/04/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **24/04/2020**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

actionsclesenmains.pdl@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référents pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
2.2. Contexte territorial.....	4
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. La demande	6
3.2. Le contexte de la demande	6
3.3. La /les thématiques retenues	
CACES INITIAL et RECYCLAGE R489 (CATEGORIES 3-5 ou 3-1)	7
3.4. Modalités de partenariat.....	7
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	9

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Pays de Loire – 10 Chemin du Vigneau – BP 50283 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à actionsclesenmains.pdl@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

24/04/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Elodie MASSE – Chef de projet ACTIONS CLES EN MAIN – actionsclesenmains.pdl@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Réponse impérative au format Word sur le modèle joint mentionnant :

- Moyens pédagogiques mis en œuvre,
- Programme de formation,
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Une proposition de tarification unitaire (par heure stagiaire),
- Présentation générale du prestataire,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.



2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Fruit de la réunion de 3 OPCA fondateurs (OPCAIM, OPCA 3+ et OPCA DEFI) et du rattachement de branches industrielles jusqu'à présent gérées par les OPCA Interprofessionnels, l'OPCO 2i, OPCO de l'inter-industrie couvre aujourd'hui 44 conventions collectives industrielles.

Les chiffres clés de l'OPCO 2i :

- Près de 70 000 entreprises dont 89% de moins de 50 salariés
- 3 millions de salariés
- Plus d'1 million de stagiaires par an

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - o Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - o Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - o Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - o La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - o L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, en s'appuyant sur 12 délégations régionales.

2.2. Contexte territorial

2i Pays de la Loire est la délégation de l'OPCO 2i pour la région Pays de la Loire.

Son périmètre géographique s'étend sur les 5 départements de la Région Pays de la Loire

Les chiffres clés de 2i Pays de la Loire :

- 5 200 entreprises
- 175 000 salariés

2i Pays de la Loire regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des secteurs d'activité diverses (automobile, nucléaire, construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire, navigation de plaisance, fabrication d'équipements ménagers, construction mécanique, industries des composants et des équipements électriques et électroniques, chimie, plasturgie, bijouterie/joaillerie, textile, papier/carton, bois ameublement, matériaux de construction, recyclage) auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie.

L'industrie est en constante évolution depuis 20 ans, elle relève de nombreux défis technologiques, économiques et même démographiques. Soumise à la concurrence mondiale elle doit en permanence diversifier son offre, ses produits et son positionnement.

La compétence de ses collaborateurs est précisément au cœur de ces défis.

Le développement de la polyvalence du personnel, la montée en compétences, la préservation du savoir-faire, la transmission des compétences sont indispensables à la pérennité et au développement de l'activité de chaque entreprise.

2i Pays de la Loire, dans cet appel à proposition s'inscrit dans une logique d'offre de services proposant l'organisation et la mise en œuvre de formations « clés en main » aux entreprises industrielles du territoire.

Cet appel vise à permettre, notamment pour les plus petites structures, de faciliter l'accès des salariés aux dispositifs de formation et de répondre aux besoins de compétences de toutes les entreprises de l'inter-industrie.

2i Pays de la Loire a opéré une sélection de thèmes de formations inspirés des métiers en tension identifiés par les branches mais également des besoins exprimés directement par les entreprises en matière d'organisation interne et en lien avec leur stratégie de développement.

Cette offre de service spécifique est articulée autour de deux objectifs opérationnels :

- La mise à disposition d'une offre de formation simplifiée
- La mise à disposition d'une offre de formation négociée

2.3 Publics visés

Salariés en Contrat à durée Indéterminée, Contrat à durée déterminée, Contrat d'apprentissage ou Contrat de professionnalisation. La sélection des stagiaires se fera en fonction de leur statut de salarié d'entreprise relevant du champ de la délégation 2i Pays de la Loire.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. La demande

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre « **ACTIONS CLES EN MAIN 2020** » déployée par la délégation 2i Pays de la Loire, le prestataire partenaire aura les missions suivantes :

- Respecter l'obligation de publication (sur la plateforme L'Inscription) de sessions de formation sur l'intégralité des offres et des territoires sur lequel l'organisme aura été sélectionné,
- Réaliser les actions de formation conformes à la demande de la délégation 2i Pays de la Loire,
- Assurer une gestion administrative dématérialisée sur l'outil d'inscription en ligne mis à disposition par l'OPCO 2i,
- Appliquer les conditions financières d'achat fixées dans l'accord cadre territorial,
- Effectuer la promotion et la commercialisation de ou des actions de formation pour lesquelles l'organisme de formation a été retenu,
- Prendre en charge la logistique de l'action de formation,
- Réaliser l'évaluation de l'action auprès des salariés bénéficiaires d'entreprises adhérentes de la délégation 2i Pays de la Loire.

3.2. Le contexte de la demande : une réponse de proximité par des organismes de proximité

L'OPCO 2i doit répondre à un enjeu de service de proximité et construire une offre « **ACTIONS CLES EN MAIN 2020** » au plus près des territoires à destination de ses entreprises adhérentes.

Pour constituer cette offre, 2i Pays de la Loire lance le présent appel à propositions auprès des organismes de formation sur l'ensemble du territoire régional.

La délégation 2i Pays de la Loire souhaite créer un réseau d'organismes de formation partenaires de proximité sur ce dispositif pour l'année 2020. Les organismes de formation partenaires proposeront des sessions de formations ou des places dans des sessions de formation existantes sur les thématiques et les lieux d'intervention sur lesquels ils auront été sélectionnés par la délégation 2i Pays de la Loire.

3.3. La/les thématiques retenues

1-1A CACES INITIAL et RECYCLAGE CACES – R489 (CATEGORIES 3-5 ou 3-1)	
Public visé	Tout personnel d'une entreprise industrielle amené à conduire un chariot de manutention automoteur et âgé de 18 ans minimum
Compétences visées	A l'issue de la formation chaque participant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire en sécurité un chariot de manutention automoteur ▪ Connaître les risques liés à cette conduite ▪ Obtenir le CACES R489
Durée estimée de la formation (en heures/stagiaire)	21 heures maximum pour formation initiale CACES R489 14 heures maximum pour Recyclage CACES R489
Lieu de la formation	Indiquer les modalités de réalisation (sessions en interentreprises, entrées-sorties permanentes, présentiel, ...) Effectif minimum et maximum à indiquer Lieux d'intervention sur les 5 départements de la Région Pays de la Loire (Indiquer les lieux de formation envisagés notamment en zone rurale avec villes tailles moyennes comme Ancenis, Saint Nazaire, Chateaubriant (44), Cholet (49), La Ferté Bernard (72), Les Herbiers et Fontenay le Comte (85)
Conditions d'achat	Achat de places dans des sessions existantes
Conditions financières	Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Pour toute formation, il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Pour une formation aboutissant sur une certification, le prestataire s'engage à présenter chaque stagiaire, ayant suivi le parcours de formation, à l'examen final.

3.4. Modalités de partenariat entre l'organisme de formation et 2i Pays de la Loire

3.4.1 Modalités d'attribution :

L'organisme de formation est sélectionné sur une ou plusieurs offres de formation sur un territoire défini (à minima un département). Il est possible que plusieurs organismes soient désignés partenaires du dispositif pour une même offre de formation et sur un même territoire.

3.4.2 Calendrier de réalisation :

Seules les actions de formation réalisées jusqu'au 31/12/2020 feront l'objet d'une prise en charge au titre du présent appel à proposition.

3.4.3 Conditions financières :

La délégation 2i Pays de la Loire sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à proposer une offre tarifaire pertinente pour chaque réponse à une offre de formation. Cette offre tarifaire sera étudiée en fonction des coûts du « marché » et des contraintes d'organisation sur les différents territoires.

La délégation 2i Pays de la Loire se réserve la possibilité de négocier avec les organismes de formation retenus pour une offre tarifaire équilibrée à l'issue de la sélection et avant conventionnement.

L'organisme sélectionné devra s'engager à ne pas pratiquer un tarif inférieur auprès d'une entreprise ressortissante de 2i Pays de la Loire durant le conventionnement.

Seules les heures réalisées feront l'objet d'une facturation auprès de l'OPCO 2i. Les annulations par l'entreprise ou par l'organisme de formation ne seront pas prises en charge par l'OPCO 2i.

3.4.4 Gestion administrative :

La gestion des sessions et des inscriptions sera réalisée via la plateforme d'inscription en ligne « L'Inscription » mise à disposition par l'OPCO 2i. Une coordination régionale sera assurée par 2i Pays de la Loire permettant des échanges fluides avec les partenaires sélectionnés.

3.4.5 Modalités de sous-traitance :

L'utilisation de la sous-traitance est autorisée conformément à l'article L8232-1 du Code du Travail. Toutefois, l'utilisation de la sous-traitance doit être déclarée par l'organisme de formation dans son dossier de réponse.

3.4.6 Modalités de réalisation d'une session de formation :

Les actions de formation auront lieu obligatoirement pendant le temps de travail. Les offres seront présentées soit en présentiel (inter-entreprises, « entrée-sortie » permanente) ou en format semi-présentiel (ex : blended). Les seuils d'effectifs « minimum » et « maximum » devront être renseignés pour chaque action de formation.

3.4.7 Référencement « Qualité » :

Depuis le 1er janvier 2017, les Organismes de Formation disposant d'un numéro d'Agrément formation, doivent, pour continuer de recevoir des subsides des OPCO / OPCA, répondre aux obligations qualité de la formation en application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Celui-ci demande de se conformer à différents éléments 'prouvant' la qualité des prestations de formations réalisées par votre organisme. L'organisme de formation doit être en mesure de prouver le respect de ces obligations lors du dépôt du dossier de candidature.

Seuls peuvent répondre à cet appel à proposition :

- les organismes de formation justifiant d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité) et d'un statut « examiné » sur le DATADOCK.

Nous vous invitons, si vous ne disposez pas de référencement DATADOCK, à vous rendre sur l'adresse suivante : www.data-dock.fr.

3.4.8 Lieux d'intervention :

Les organismes devront être en capacité d'intervenir sur un ou plusieurs sites en Pays de la Loire. Le(s) lieu(x) devra être clairement indiqué dans la réponse et adapté aux besoins de la formation proposée.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Un comité de sélection sera organisé par la délégation 2i Pays de la Loire afin de sélectionner pour chaque offre les organismes de formation.

Les points principaux observés :

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Proximité géographique de la réponse de formation

Prix / Proposition tarifaire

Expertise de l'organisme



Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Connaissance du tissu local des entreprises inter-industrielles (des références d'entreprises clientes du secteur inter-industriel régional seront particulièrement appréciées)

Capacité à développer/commercialiser l'offre auprès des entreprises

L'Ar2i sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques aux spécificités industrielles propres à la région Pays de la Loire.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants, leur expérience et leur connaissance des industries (publics salariés, industries, bassins d'emploi)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques, moyens pédagogiques disponibles
- La réponse de proximité au plus près des bassins d'emploi de la région

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.